



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale,
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Zonta International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution

Zonta International est une organisation qui favorise l'autonomisation des femmes par le biais de services et d'actions de sensibilisation. Zonta International cherche notamment à :

- Améliorer le statut juridique, politique, économique, éducatif, sanitaire et professionnel des femmes au niveau mondial et local par le biais de services et d'actions de sensibilisation;
- Défendre la justice et le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Sur la période 2016-2018, Zonta International investira 4 millions de dollars dans des projets internationaux menés en coopération avec des organismes des Nations Unies. Tous ces projets auront un dénominateur commun : l'autonomie des femmes. Sur cette même période, Zonta International investira également plus d'un million de dollars en bourses d'études.

Zonta International demande à l'Organisation des Nations Unies et à ses États Membres de trouver des méthodes efficaces à la fois à court et à long terme pour assurer l'autonomisation économique des femmes, en leur offrant :

- Un accès équitable à une éducation de qualité à tous les niveaux

Plus de 63 millions de filles ne sont pas scolarisées. Parmi les obstacles à surmonter, citons notamment des normes culturelles fortes, qui favorisent l'éducation des garçons et délèguent les obligations ménagères aux filles, des installations sanitaires inadaptées dans les écoles, un environnement scolaire dangereux, des violences sexistes ou le mariage d'enfants.

- Un accès équitable au monde du travail

Le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes, alors qu'en tenant compte du travail non rémunéré, elles travaillent plus longtemps que les hommes.

En outre, elles sont plus susceptibles d'être salariées à temps partiel. S'ils peuvent leur permettre de mieux jongler entre responsabilités professionnelles, ménagères et parentales, ces emplois à temps partiel s'accompagnent souvent de salaires horaires moins élevés, de moindre sécurité de l'emploi et d'un nombre plus restreint d'opportunités de formation ou de progression hiérarchique qu'un emploi à temps plein.

La ségrégation des emplois : que ce soit au sein d'un même métier ou entre différents métiers, la ventilation hommes-femmes est déséquilibrée, et l'amélioration de l'acquisition éducative des femmes n'a pas résolu ce problème.

Par ailleurs, le passage des études au monde du travail se révèle bien souvent très difficile pour les jeunes femmes.

- La garantie d'un salaire adéquat et égal

L'écart de rémunération entre les sexes : à l'échelle mondiale, les femmes ne gagnent que 70 % à 90 % du salaire des hommes. Cet écart, qui ne peut s'expliquer uniquement par des différences de diplôme ou d'âge, participe de la féminisation de la pauvreté.

- La promotion d'un partage des travaux non rémunérés et l'instauration de services sociaux et de politiques de protection dans ce domaine

Au niveau mondial, les femmes consacrent deux fois plus de temps que les hommes aux travaux non rémunérés. La répartition des tâches dépend souvent des normes culturelles ; un changement doit s'opérer en la matière pour que les femmes, le cas échéant, puissent exercer un emploi rémunéré, atteindre l'autonomie économique et contribuer au bien-être économique de leurs familles, de leurs communautés et de la société dans son ensemble.

- Un accès équitable aux services bancaires et financiers

Plus d'un milliard de femmes n'ont pas accès aux systèmes bancaires et financiers, ce qui obère considérablement la réception des salaires et l'épargne, la création ou le développement d'une entreprise et leur capacité à sortir leurs familles de la pauvreté.

En outre, bien souvent, les femmes des pays en développement ne possèdent pas de téléphone portable et n'ont pas accès aux technologies mobiles, ce qui les exclut des systèmes de banque en ligne et de paiement numérique, pourtant sûrs et pratiques.

- La garantie qu'elles auront droit de détenir des biens immobiliers et des terrains, mais aussi d'hériter

La propriété de terrains et de biens immobiliers autonomise les femmes et leur apporte une source de revenus et de sécurité économique. Sans ces ressources, elles peinent à peser dans la prise de décisions au sein du foyer et sont plus vulnérables aux violences familiales et au déni de leurs droits fondamentaux. Le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes doivent être utilisés pour souligner l'importance du droit des femmes à la propriété foncière et immobilière.

- Un accès aux postes décisionnaires de la vie politique, économique et publique

En offrant des opportunités de formation et d'encadrement aux femmes et aux filles pour qu'elles aient les mêmes chances qu'un homme d'accéder aux postes de pouvoir et d'influence.

En créant un contexte professionnel qui favorise l'accession des femmes aux postes décisionnaires.

- Des lois neutres du point de vue du genre

La différence entre les sexes au niveau du droit touche aussi bien les pays développés que les économies en développement, et les femmes de toutes les régions. Les lois qui empêchent les femmes d'exercer certains types d'emplois ou qui autorisent les hommes à refuser que leur épouse travaille sont inacceptables.

L'égalité et l'autonomisation des femmes constituent des problèmes mondiaux. Les droits de femmes relèvent des droits de l'homme et sont une condition *sine qua non* à l'éradication de la pauvreté et à un développement durable positif.

L'autonomisation économique des femmes est fondamentale pour créer de la rentabilité au sein de l'économie dans son ensemble et pour promouvoir la justice sociale et l'égalité des chances.

Cette déclaration bénéficie du soutien de Graduate Women International et Soroptimist International of Great Britain and Ireland.
